

En 2022 et au-delà
Aux côtés des pêcheurs artisans



Jacques Briard, Béatrice Gorez, Joëlle Philippe

Novembre 2022

2022 est l'Année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanales. Bien qu'un peu reléguée à l'arrière-plan à la suite de la pandémie de Covid-19, de la guerre en Ukraine et de la plus grande importance accordée aux défis à relever par le monde paysan, elle a enregistré des avancées pour les quelque quarante millions de travailleurs et travailleuses du secteur, dont un quart se trouvent en Afrique. Les suites de leur journée mondiale du 21 novembre seront l'occasion de soutenir encore davantage ces petits Davids et leurs partenaires, dont la Coalition pour des accords de pêche équitables (CAPE-CFFA). Parce qu'ils contribuent à la lutte contre la pauvreté, indissociable de la défense de notre Terre et en particulier des océans. Mais aussi parce que leur combat est celui des droits humains : des moyens d'existence, une alimentation saine, le bien-être et la culture.

Depuis plusieurs décennies, avec l'appui de partenaires de l'hémisphère nord, **des travailleurs et travailleuses de la pêche et de l'aquaculture artisanales des pays du Sud se battent pour se faire entendre sur le plan international** : interpellations auprès de la FAO¹, création en 1984 du Collectif international d'appui aux travailleurs de la pêche² basé à Bruxelles, puis forums mondiaux des pêcheurs en 1997. Cela a continué et doit continuer.

La CAPE-CFFA, plate-forme euro-africaine trentenaire

Fin 1992 est créée à Bruxelles la Coalition pour des accords de pêche équitables (CAPE-CFFA)³ en tant que plate-forme regroupant des ONG européennes de développement et des associations de pêcheurs de vingt-six pays d'Afrique. Ces dernières forment la Confédération africaine des organisations de pêche artisanale (CAOPA), créée en 2010 après des années d'efforts, pour devenir la principale partenaire du plaidoyer en faveur des travailleurs et travailleuses de la pêche artisanale⁴.

La Coalition pour des accords de pêche équitables sensibilise aux impacts sur les communautés vivant de la pêche artisanale des relations entre l'Union européenne et l'Afrique en matière de pêche. Elle plaide auprès des institutions européennes pour que la voix de ces communautés soit entendue et que leurs demandes soient prises en compte. **Elle vise à rendre durables, transparents et équitables les accords d'accès aux pêcheries africaines pour les flottes de pêche lointaines**, en particulier celles en provenance d'Europe.

Cette plate-forme effectue notamment un travail de recherche, du point de vue des communautés de pêcheurs artisanaux, sur les questions liées aux relations Union européenne-Afrique en matière de pêche et de gouvernance des océans. Elle mène aussi un plaidoyer auprès des institutions de l'UE concernant sa politique intérieure et ses positions dans les forums internationaux tels que la FAO ou le partenariat avec l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OACPS). Depuis 1988, la CAPE-CFFA participe

¹ Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture.

² ICSF en anglais

³ - <https://www.capecffa.org>

⁴ <https://caopa.org/>

activement aux organes consultatifs de l'Union européenne sur la pêche⁵. Et depuis 2006, la plate-forme a le statut d'observatrice auprès du Comité des pêches de la FAO et de la Commission des thons de l'Océan indien.

Par principe, la CAPE-CFFA ne s'engage jamais à faire du plaidoyer directement auprès des décideurs africains. Selon elle, ce sont en effet les groupes de pêcheurs artisanaux africains qui sont les défenseurs légitimes auprès des institutions africaines. Mais elle planifie sa stratégie de plaidoyer avec la Confédération africaine des organisations de pêche artisanale.

Soutenue par le passé par diverses ONG, dont Entraide et Fraternité et le CCFD-Terre solidaire (France),⁶ la CAPE -CFFA a comme partenaires financiers actuels la Société suédoise pour la conservation de la nature (depuis 2008) et l'ONG protestante allemande Pain pour le Monde (depuis 2010). Mais elle a approché d'éventuels autres partenaires financiers à la suite de récentes évolutions de contextes nationaux et autres, afin de pouvoir atteindre et dépasser les objectifs retenus pour l'Année 2022.

Objectifs actuels et futurs

Pour la CAPE-CFFA et la CAOPA, cette Année internationale était une occasion de **montrer le potentiel de la pêche artisanale africaine pour l'atteinte des objectifs de développement durable de l'ONU (ODD)**. D'où la répercussion de ***l'Appel à l'action*** des pêcheurs artisans lancé à l'initiative notamment de la CAOPA, autour des cinq domaines prioritaires suivants :

- garantir un **accès aux ressources** et accroître la **cogestion** dans les zones côtières,
- garantir et promouvoir la **participation des femmes** à la pêche,
- **protéger les pêcheries artisanales** de la concurrence d'autres secteurs marins destructeurs,
- augmenter la **transparence** et la **responsabilité** dans le domaine de la pêche
- **soutenir la résilience des communautés**, en aidant notamment les jeunes à faire face aux conséquences des changements climatiques.⁷

Cela a été fait ou le sera encore cette année lors d'activités ouvrant un espace de dialogue entre les pêcheurs artisans africains et les décideurs de l'Union européenne, de l'Afrique (aux niveaux nationaux et continental) et des Nations Unies comme : le Sommet Union européenne-Union africaine de février à Bruxelles, la Conférence des ministres de la pêche de l'OACPS en avril au Ghana, le Comité des pêches de la FAO de septembre, la Journée mondiale de la pêche de la CAOPA le 22 novembre au Kenya et le Forum de l'OACPS sur les femmes et l'économie bleue du 22 décembre en Angola.

Par la suite, CAPE-CFFA travaillera au niveau de l'Union européenne, de l'OACPS et de la FAO. Objectif : **consolider cet espace de dialogue** et s'assurer que le dialogue créé entre

⁵ dont le Comité consultatif de la pêche et de l'aquaculture, ainsi que le Conseil consultatif de la pêche lointaine.

⁶ Toutes deux membres de la CIDSE (Coopération pour le développement et la solidarité), Coupole des organisations catholiques de solidarité internationale européennes et nord-américaines. www.cidse.org

⁷ <https://www.cffacapecffa.org/appel-a-action>.

les pêcheurs artisans et les gouvernements pendant l'Année mondiale se traduise par **des mesures concrètes**, aux niveaux nationaux et régionaux ; ainsi que mettre en œuvre les cinq priorités citées plus haut.

Comme son expérience et son expertise sont principalement axées sur la mise en place d'accords d'accès plus durables, transparents et équitables, CAPE-CFFA insistera sur l'aide à « *l'accès préférentiel aux ressources et à l'augmentation de la cogestion dans les zones côtières* ». Mais d'autres questions, comme la transparence et le soutien aux femmes dans le secteur de la pêche, seront aussi abordées dans le contexte des accords d'accès aux niveaux de l'UE et de la FAO.

Auprès de l'UE, il sera plaidé en faveur de l'établissement de **zones de pêche artisanale cogérées de manière transparente** dans les pays côtiers africains et **protégées** des navires de pêche industrielle, en particulier des chalutiers côtiers.

En fait, **la CAPE-CFFA et la CAOPA ont**, en collaboration avec les organisations de pêche locales, **déjà commencé à étudier la situation des zones réservées dans sept pays** : Madagascar, Sénégal, Mauritanie, Gambie, Ghana, Sierra Leone et Guinée. Leur recherche a porté sur la participation des pêcheurs à l'élaboration de législations pour ces zones, sur le niveau de (co)gestion au sein des zones, sur l'efficacité de la protection des zones contre les opérations de pêche industrielle ainsi que sur la formulation de recommandations. Les rapports finaux ont été présentés aux pêcheurs et aux autorités nationales, suscitant un dialogue.

Le travail devrait se poursuivre dans deux pays par an choisis par la CAOPA, en tenant compte notamment des incursions de chalutiers, des questions d'aménagement de l'espace avec les autres utilisateurs des zones côtières et du potentiel pour faire avancer le débat sur ce sujet au niveau national. Pour le **plaidoyer**, la CAPE-CFFA utilisera le travail réalisé concernant les dispositions d'accès des flottes de pêche africaines pour **s'assurer que les navires étrangers, européens et autres, dont les chinois, n'empiètent pas sur les zones réservées à la pêche artisanale**. À cette fin, une réunion de représentant-es de pêcheurs des pays africains concernés sera organisée chaque année pour présenter leur cas aux institutions de l'UE. En 2023, cette initiative pourrait aussi être utilisée pour assurer la participation des pêcheurs africains à une conférence sur les entreprises mixtes de pêche qui devrait être organisée par le Conseil consultatif de la pêche lointaine dans la ville portuaire espagnole de Vigo.

Dans le cadre de la FAO, la CAPE-CFFA a été impliquée depuis 2021 dans un travail sur les accords d'accès, qui se poursuit à propos des opérations de pêche étrangères et des conditions dans lesquelles celles-ci pourraient profiter aux pays côtiers. La plate-forme a prévu de contribuer à cette nouvelle étude en analysant, du point de vue des opérations de pêche de l'UE et des pays côtiers africains,

- les accords d'accès de l'UE, y compris les accords bilatéraux,
- le transfert de navires sous le couvert de sociétés mixtes et
- les systèmes de licences privées.

De même, la CAPE-CFFA entend susciter l'intérêt de l'UE, de l'Union africaine et de l'OACPS pour un tel processus de discussion des directives sur les modalités d'accès à développer au niveau de la FAO. Pour elle, **il est important de prendre en compte les points de vue des communautés des pêcheurs artisanaux d'Afrique tout au long du processus.**

Pour alimenter ce processus, et parce qu'elle a des contacts avec des groupes de pêcheurs artisans du Pacifique, la CAPE-CFFA a proposé d'organiser en 2023 à Rome une conférence sur les questions de modalités d'accès à la pêche artisanale des pays d'Afrique, de Caraïbes et du Pacifique (ACP).

À Madagascar : pêcheurs marginalisés et résistants

Sur la base de missions qu'il a menées à Madagascar avec la CAPE-CFFA, Entraide et Fraternité et des partenaires locaux, Laurent Delcourt, chercheur au Centre tricontinental (CETRI), montre⁸ que **la pêche revêt une importance cruciale pour la sécurité alimentaire de la population de cette grande île de l'Océan indien.** Mais les communautés des plus de 60 000 pêcheurs artisanaux y sont parmi les plus marginalisées du pays, avec un accès limité aux services et infrastructures de base. Et il s'avère que **la contribution de la pêche au PIB du pays est passée ces dernières années de 7 à 2 %**, diminution qui s'explique par la destruction des mangroves, les changements climatiques et la surpêche.

Ainsi, la sécheresse prolongée vécue au sud de l'île a notamment poussé de nombreux Malgaches vers les communautés côtières où ils entrent en concurrence avec les pêcheurs en ne respectant pas les règles communautaires et coutumières, ainsi que les réglementations en matière de gestion des ressources. Par ailleurs, la croissance démographique et la concurrence pour les ressources ont amené les pêcheurs à accroître leurs prises, entraînant ainsi des phénomènes de surenchère.

De manière générale, cette pêche très précaire est à la fois amenée à être en compétition et à coexister avec une pêche industrielle dominée par les bateaux modernes des flottes étrangères. Et, bien que cette dernière soit majoritairement pratiquée loin des côtes, **des conflits entre pêcheurs traditionnels et industriels éclatent régulièrement, en particulier avec les chalutiers crevettiers**, la pêche aux crevettes étant la pêche côtière la plus importante et réglementée. Dans le nord-est de Madagascar, la forte densité de crevettes aux sorties des rivières fait que les pêcheurs industriels s'approchent du rivage et détruisent les fonds marins ainsi que les filets des petits pêcheurs. Dans le nord-ouest, des experts ont même qualifié la pêche à la crevette d'économiquement éteinte. Cet effondrement a aussi été aggravé par **la pêche illégale**. Celle-ci s'est intensifiée avec la venue de nombreux bateaux

⁸ Informations partagées par L. Delcourt lors de la soirée sur les pêcheurs artisans co-organisée le 23 mai 2022 à Namur par la CAPE-CFFA, Entraide et Fraternité-Action Vivre Ensemble, le CNCD 11.11.11 et Paysans-Artisans dans les locaux de la Haute École Namur Luxembourg-Liège (HENALLUX)

asiatiques, en particulier chinois. Non déclarée et non réglementée, cette pêche illégale entraînerait **un manque à gagner de 700 millions d'euros pour Madagascar**.

Pourtant, comme d'autres pays de l'Océan indien, Madagascar a conclu des accords de pêche avec des pays, groupes de pays ou entités commerciales étrangers souhaitant exploiter des ressources de pêche dans les eaux nationales.

Selon Laurent Delcourt, de tels accords peuvent garantir une exploitation rationnelle, optimale et durable des ressources de pêche malagasy. Cependant, ils ne sont connus qu'après leur conclusion - dans le cas de ceux avec l'Union européenne - et restent opaques avec les pays asiatiques. Ils permettent de pêcher des quantités illimitées, n'offrent que des compensations minimales par rapport à la valeur marchande des ressources pêchées et alimentent essentiellement les marchés européens et asiatiques, sans traitements des produits à Madagascar dans le cas des navires asiatiques.

Face aux menaces pesant sur la pêche à Madagascar, le chercheur du CETRI a relevé que **les organisations des petits pêcheurs du pays se sont fortement mobilisées et ont obtenu des avancées** comme : la création d'un Ministère de la Pêche et de l'Économie bleue avec, à sa tête, Paubert Mahatante, issu de la société civile, scientifique responsable de la Plate-forme régionale des acteurs non étatiques d'Afrique australe dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture (SANSAF). Il y a aussi l'adhésion de Madagascar à la FITI (The Fisheries Transparency Initiative) une initiative pour la transparence dans la pêche et, surtout, la création d'une zone d'accès exclusive de 3,7 km pour les pêcheurs artisanaux, qu'il faudra faire respecter. Mais de nombreux défis restent à relever, à Madagascar comme ailleurs.

Ailleurs et avec d'autres

Ainsi que le constatent la CAPE-CFFA et d'autres acteurs de la solidarité internationale, les combats des pêcheurs artisans sont heureusement soutenus, tant en Afrique qu'en Amérique latine et en Asie.

Ainsi, aux **Philippines**, des pêcheurs artisans pauvres de l'île de Mindanao, qui sont aussi des paysans, ont promu la **plantation de mangroves** dont on connaît les nombreux avantages écologiques, le nettoyage des plages et le conditionnement des sardines. Pour ce faire, ils ont bénéficié du programme « Accès à la terre » d'Entraide et Fraternité.

De même, lors la soirée organisée à Namur à l'occasion de l'Année 2022 et en mémoire de l'abbé Pierre Gillet, qui fut un grand *supporter* des petits pêcheurs (voir encadré), en plus d'apports de la CAPE-CFFA, actualisés ici, et de celui du CETRI, d'autres ont montré les liens entre toutes les actions pour la défense des droits humains et le développement. On pense notamment à l'actuelle campagne coordonnée par le CNCD, « Les droits humains n'ont pas de prix ». Et parce que nos choix en matière d'alimentation peuvent et doivent contribuer à la défense de notre planète et à la promotion de la souveraineté alimentaire, la coopérative régionale Paysans Artisans a expliqué qu'elle veille à acquérir des produits des pêches et aquacultures à la fois de qualité et respectueux des eaux, des travailleurs et des travailleuses.

Lors de cette même rencontre, Christian Valenduc, économiste et président d'Entraide et Fraternité, a montré que le modèle néo-libéral s'effrite, qu'un autre peut émerger et que l'approche de l'agroécologie se trouve des défenseurs, dont le Commissaire européen à l'agriculture et l'environnement de l'Union européenne. Et il ajoutait : « *Nous ne sommes pas des rêveurs, nous sommes des bâtisseurs au long cours. Ce que nous construisons existe déjà dans le combat des pêcheurs, dans celui des paysans partenaires qui construisent un autre système agricole, avec leurs moyens, en respectant la terre, en veillant à protéger les générations futures et en partageant autrement, aujourd'hui, les fruits du développement.* »

Rêveurs et bâtisseurs ? En tout cas, en septembre dernier, à la suite du 35^e Comité des Pêches de la FAO, la CAPE-CFFA a indiqué que, selon un observateur de longue date, « **Jamais la pêche artisanale n'a suscité autant d'enthousiasme** ». Pour la plate-forme trentenaire, cette session a marqué une étape importante dans l'histoire de la reconnaissance des contributions de la pêche artisanale aux moyens d'existence, à la souveraineté alimentaire, au bien-être et à la culture, comme l'ont souligné de nombreux États membres dudit Comité, en soutenant l'idée d'organiser un Sommet de la pêche artisanale tous les deux ans avant les rencontres du Comité.

En attendant, la CAPE-CFFA poursuit son travail de plaidoyer et d'information. Cette plate-forme répercute, par exemple, les actions et les attentes de jeunes Africain-es, de femmes transformatrices de poisson en Côte-d'Ivoire, de Sénégalais-es qu'inquiète le démarrage de forage de puits d'exploitation pour le champ pétrolier de Sangomar. Elle annonce en outre la sortie de l'ouvrage de sa collaboratrice Ester Gonstella, « *Le livre des océans - tout ce que vous devez savoir en 50 infographies* »⁹ sur la montée du niveau de la mer, les plates-formes pétrolières endommagées, ainsi que sur l'augmentation des déchets et surpêches qui mettent les océans en danger.....

Pour faire respecter leurs droits à vivre dignement de leur travail et à se nourrir, **les pêcheurs artisanaux ont besoin d'écosystèmes côtiers et, plus largement, de mers et d'océans en bonne santé**. Et, lorsqu'ils plantent des mangroves, par exemple, comme à Mindanao, ils régénèrent ces écosystèmes. **Les soutenir dans leurs combats**, notamment contre la pêche industrielle dont on connaît les conséquences désastreuses, **c'est aussi œuvrer pour des océans préservés dont on oublie trop souvent le rôle fondamental pour limiter les bouleversements climatiques en cours**.



Pierre Gillet, grand défenseur des pêches artisanales

à l'agrobusiness.

Bien qu'il n'était pas originaire des bords des mers et des lacs, mais de Latour, près de Virton, le regretté abbé Pierre Gillet (1939-2015) fut un grand défenseur des travailleurs et travailleuses des pêches artisanales de tous les continents et il tenait à faire le lien entre les défis à relever par ces derniers et par les petits paysans face à la pêche industrielle et

⁹ en français aux Éditions Plume de Carotte.

Pierre Gillet¹⁰ est ordonné prêtre en 1963 et diplômé comme ingénieur industriel en 1965. Après avoir enseigné à Namur à l'Institut technique et à l'Institut des Arts et Techniques Artisanales, c'est à la suite du décès d'un condisciple sud-coréen qu'il décida d'aller travailler comme coopérant du groupe Terre au Tamil Nadu, au sud de l'Inde. Et Mgr Charue, évêque de Namur, respecta ce projet. **En Inde, durant quatorze ans, Pierre fonda des ateliers communautaires de construction de bateaux et de technologies appropriées** en prenant en compte - bel exemple d'inculturation ! - les possibilités des populations locales. Résultat : 475 bateaux *Gilletcats*, avec *cats* pour catamarans, 500 générateurs de méthane, 63 maisons, des séchoirs à poissons, des moyens de chauffage, systèmes de financements et d'épargnes collectifs, etc.

Revenu en Belgique, **Pierre Gillet participa en 1984 à la création du Collectif international d'appui aux travailleurs de la pêche et, fin 1992, à celle de la Coalition pour des accords de pêche équitables** (CAPE - CFFA), dont il sera plus que le trésorier jusqu'à son décès. Il contribua aussi au démarrage de forums mondiaux des pêcheurs en 1997.

De plus, pour pouvoir mieux défendre les communautés de pêcheurs, **Pierre Gillet fit encore des études en sciences économiques** en horaire décalé aux Facultés Notre-Dame de la Paix, de Namur, convaincu de l'importance de l'action politique, d'une solide assise scientifique, des appuis du secteur privé et surtout de la confiance et la collaboration des communautés concernées.

Pierre Gillet eut bien d'autres engagements de solidarités proches et lointaines, courtes et longues, comme membre associé de la Société des Auxiliaires des Missions – dont il deviendra supérieur - , membre de Entraide et Fraternité-Action Vivre Ensemble, directeur diocésain de Caritas-Secours , bénévole au CNCD-11.11.11, défenseur des droits humains en Europe centrale, spécialement en Hongrie et en Slovaquie, très accueillant curé de Naninne de 1995 à 2009, animateur et formateur en bien des milieux ou encore en allant donner des coups de mains au Nicaragua et en Zambie, ainsi qu'en continuant à être solidaire des dalits de l'Inde et des victimes du tsunami de décembre 2004, en montrant comment aller au-delà des secours d'urgence.

Les auteurs et autrices de cette analyse sont membres de la CAPE-CFFA et, pour l'un d'entre eux, volontaire d'Entraide et Fraternité.

¹⁰ Cette biographie est notamment inspirée du texte *In memoriam* rédigé par Pierre Dufaux et publié par le mouvement Église-Wallonie.

